

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (24) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoints, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Marc STIEVENARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Armel BISIAUX, Bénédicte COTTEL, Emile LAURENT, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Mathieu DECARPENTRY, Laurence SZYMONIAK, Catherine DEMEURISSE, Fabienne BENOIT, Dominique NICODEME, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
24

Étaient Excusés (4) : Yoann HOCHEDÉZ (procuration à Marc STIEVENARD), Aurore DUSSART (procuration à Tonino RUNCO), Bernard CARON (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Cathy GOUPIL (procuration à Magalie DUTRIEUX).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 05/12/2023.

Objet : Signature d'une convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

Rapporteur : Suzel JAWORSKI, Adjointe déléguée au développement durable et à la politique de la ville

En Scarpe-Escaut, les arbres têtards et en particulier les saules ponctuent le paysage. Ils nous rendent des services fondamentaux : préservation de notre cadre de vie, drainage des sols, ombrage, brise-vent, maintien des berges des cours d'eau, piégeage du carbone.

Ils sont également des refuges pour la biodiversité, en vieillissant l'arbre se creuse de cavités et attire de nombreux oiseaux et mammifères.

Les évolutions des techniques agricoles et de nos modes de vie ont bouleversé les pratiques d'entretien de ces trognons qui perdent peu à peu leur utilité immédiate. Faute d'entretien les vieux têtards s'effondrent sous le poids de leur houppier et ne sont pas systématiquement remplacés, conduisant progressivement à la disparition de ce patrimoine identitaire de notre histoire.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités techniques et financières de partenariat entre le Parc et la commune dans le cadre de l'appel à projets « restauration des arbres têtards » dont elle est lauréate. La commune est propriétaire de la parcelle faisant l'objet de la présente convention et autorise le parc à restaurer 7 arbres têtards présents sur cette parcelle.

Le Parc sollicite les contributions financières de différents partenaires. La contribution de la commune sera de 25% du reste à charge, à savoir 263,55€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- ***APPROUVE la convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut ;***
- ***VALIDE les modalités de la contribution financière de la commune ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.***

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 12 décembre 2023
Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**